

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

Date de convocation : 24 mai 2022

Date de l'affichage : 24 mai 2022

En exercice : 14

Présent(s) : 12

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Le trente-et-un mai deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, WINDERICKX Jean-Luc, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : CANO Clélia, FLAMAND Isabelle

Pouvoirs : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe

Secrétaire de séance : CHANTRELLE Fabienne

FLAMAND Isabelle donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Le précédent procès-verbal est approuvé par l'ensemble des élus présents.

➤ **Deux ajouts à l'ordre du jour acceptés à l'unanimité:**

- Dénomination de la salle de réunion de la Mairie
- Demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise.

➤ **Renforcement du réseau d'eau – Convention avec le sSyndicat des Sources d'Essuiles Délibération n°2022-09.**

Considérant :

- La délibération du 17 septembre 2020 concernant les travaux pour la réhabilitation, l'aménagement et la gestion des eaux pluviales de la rue des Prés dans le hameau de Hatton ainsi que le renforcement du réseau d'eau,
- L'ouverture des plis,
- Le montant estimé des travaux,
- La proposition de convention de réalisation des travaux avec le Syndicat Mixte des Sources d'Essuiles,

Le conseil décide, à l'unanimité,

De donner les pouvoirs au Maire pour signer une convention de mandat et de tout avenant éventuel avec le Syndicat Mixte des Sources d'Essuiles, ainsi que les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

➤ **Réforme de la publicité des actes**

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la publication des actes soit électronique.

➤ **Planning des élections législatives**

	1^{er} tour 12 juin 2022	2^{ème} tour 19 juin 2022
8h - 10h	RICHARD Thierry PETIT Emeline	RICHARD Thierry PETIT Emeline
10h - 12h	FLAMAND Isabelle MATHYS Mickaël	FLAMAND Isabelle JOSSELIN Valéry
12h - 14h	LEPILLET Sonia SCHNEIDER Christian	LEPILLET Sonia SCHNEIDER Christian
14h - 16h	REZONJA Philippe CHANTRELLE Fabienne	REZONJA Philippe CANO Clélia
16h - 18h	VANDEWALLE Régis DORTU Nadine	VANDEWALLE Régis DORTU Nadine

➤ **Régie recettes**
Délibération 2022-10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer, modifier et supprimer la régie de recette par arrêtés.

➤ **Demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise**
Délibération 2022-11

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique
- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE60.

➤ **Dénomination de la salle de réunion de la mairie**
Délibération 2022-12.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la salle de réunion de la mairie en la baptisant au nom d'Olivier DASSAULT, Député de l'Oise de 1988 à 1997 et de 2002 à 2021, qui a oeuvré durant de longues années pour l'épanouissement des communes de sa circonscription.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de Madame Natacha DASSAULT, sa femme et de ses enfants,

Considérant que les frais d'apposition de plaques indicatives seront à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède à la dénomination officielle de la salle de réunion de la Mairie ainsi qu'il suit : Salle Olivier DASSAULT.

➤ **Organisation du 14 juillet**

Tarif repas du 14 juillet 2022
Délibération 2022-13.

La commune d'Essuiles organise un repas, sous forme d'assiette composée de :

- cochon grillé + frite + dessert
- jeudi midi 14 juillet 2022 sur la Place de la Mairie.

Les inscriptions se feront en mairie.

A ce titre, il convient de délibérer pour fixer le tarif du repas à :

- 10 € par adulte
- 5 € par enfant jusqu'à 12 ans

Les recettes seront encaissées par le régisseur de la régie de recettes d'Essuiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** cette délibération.

Tarif ventes diverses du 14 juillet 2022
Délibération 2022-14.

La commune organise plusieurs animations sur la journée du 14 juillet 2022 en raison de la Fête Nationale.

A ce titre, il sera mis en place : la journée : un espace buvette (boissons et glaces)
la soirée : un espace snack (sandwicherie et divers)

Il convient de délibérer pour fixer les tarifs suivants :

<u>Buvette</u>	<u>Tarifs</u>	<u>Snack</u>	<u>Tarifs</u>
Boissons soft (canettes)	1.50 €	Sandwich : Jambon / Pâté	3 €
Bouteille d'eau 1.5L	1 €	Hot dog	4 €
Café	1 €	Barquette de frites	2 €
Kir	1.50 €	Cochon grillé + frites	8 €
Bière	2 €	Dessert : Grillé aux pommes / flan	2 €
Bouteille de vin blanc / rosé	7 €		
Bouteille de vin rouge	8 €		
Glaces Mister Freeze	0.50 €		

Les recettes seront encaissées par le régisseur de la régie de recettes d'Essuiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la tarification proposée ci-dessus.

➤ **M. WINDERICKX Jean-Luc quitte la séance à 20h07.**

➤ **Informations diverses**

- Les négociations entre la commune et la famille VAN THUYVER est toujours en cours pour le terrain situé à l'angle de la rue de la Chaussée et de la RD 938 à St-Rimault afin trouver un compromis. .
- Un devis par l'entreprise GLACET a été accepté pour 9 144 € TTC pour la réparation des chemins communaux.
- La révision du devis du gravillonnage des rues prévues pour 2022 s'élève à 22,5% d'augmentation.
- Un 1^{er} devis pour la mise en place des caméras de surveillance s'élève à 119 455,20 € TTC, le conseil se demande s'il ne vaudrait pas mieux étaler l'installation sur plusieurs années.

➤ **Informations diverses**

- Un devis va être demandé pour le changement des éclairages à l'école de St-Rimault, l'installation étant vétuste.
- L'école de St-Rimault bénéficie 1 fois par semaine de la venue bénévole d'un joueur de rugby du club de Beauvais pour initier les enfants à ce sport. Vu l'engouement des enfants, il propose de revenir l'an prochain sur une période au prix de 30 € la séance, facturée à la commune. Le Conseil municipal a accepté.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.